

COMMUNE DE CALMONT

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 21 février 2022

Nombre de conseillers

En exercice :	19
---------------	----

Présents :	16
------------	----

Votants :	17
-----------	----

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 21 FÉVRIER, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET**, Maire, pour la session.

Présents : ARNOLD Marie-Pierre – BREIL Christophe – CASENAVE Daniel – CAUVIN Lionel – COULON Anne-Marie – DALON Laurence – DEMONCHAUX Justine – FERRE Laurent – GUICHOU Jean-Christophe – MIR Brigitte – PASSOT Anne-Marie – PERA Annie – PIBOULEAU Thierry – PIERRON Hermine – ROUANNE Fabienne

Excusés : ALMENDRO Sylvain – GUIBERT François – PALLEJA Patrick

Monsieur ALMENDRO ayant donné procuration à M. PORTET

Madame MIR Brigitte a été élue secrétaire.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

Monsieur le Maire explique que pour des raisons personnelles et de santé, M. François GUIBERT ne peut plus assumer ses fonctions d'adjoint. M. Guibert a adressé sa démission au Préfet qui a été accepté par ce dernier le 15 février 2022.

Monsieur le Maire propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour et de procéder à son remplacement. Ce point est adopté à l'unanimité.

Avant le passage à l'ordre du jour, M. PORTET soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Devis signés dans le cadre de la délégation

- IDCO, habillage des 8 parties vitrées avec un vinyle dépolis de la salle multisport : 256,80€ TTC
- IDCO, habillage 2/3 des parties vitrées avec un vinyle dépolis de la salle algeco Frescatiss : 309,60€ TTC
- CHUBB, équipement sécurité incendie de la médiathèque : 685,25€ TTC
- EURE FILM ADHESIFS, fournitures pour la médiathèque : 380,89€ TTC
- FIDICIAL BUREAUTIQUE, fournitures papier école : 1 090,92€ TTC

- FIDICIAL BUREAUTIQUE, fournitures papier mairie : 427,39€ TTC
- ALBAREIL TOULOUSE, réparation moteur de la chambre froide de la cantine : 246,00€ TTC
- SPEHA, réparation borne incendie n°7 : 871,32€ TTC
- COMAT & VALCO, 12 détecteurs de dioxyde de carbone (CO₂) pour les écoles : 1 900,80€ TTC

Informations

- Point sur les travaux du cimetière :
Des travaux d'enrochement ont été réalisés sur le nouveau cimetière afin de stabiliser le chemin d'accès et d'effacer les fissurations observées. Les travaux ont coûté la somme de 19 200€ TTC au lieu de 30 000€ TTC initialement prévus.
- Point sur l'installation des sanitaires publics :
Les sanitaires seront réceptionnés le mardi 22 février 2022 après-midi. La plateforme d'accueil du module a été réalisée en régie par les Services techniques de la commune.
- Point sur l'aménagement paysager du hameau de Gilis :
Une réunion interne a été organisée avec le CAUE de la Haute-Garonne. Ce dernier doit proposer un projet d'aménagement afin de créer des places de parking et un espace paysager de convivialité. Le CAUE devrait présenter son projet pour la fin du mois d'avril.
- Révision du PLU :
Faisant suite à la délibération de prescription de la révision du PLU communal en date du 11 octobre 2022, une consultation a été lancée.
La date limite de réception était fixée au 27 janvier à 17h.
4 offres ont été réceptionnées et l'ouverture des plis a eu lieu le 31 janvier.
L'Agence Haute-Garonne Ingénierie / ATD accompagne la commune dans l'analyse des candidatures reçues en vue de sélectionner l'un des bureaux d'études. Le travail d'analyse sera transmis pour la fin du mois de février.
- Calendrier des élections présidentielles.
- Compte administratif 2021 : présentation du bilan financier
En préambule, Monsieur le Maire rappelle que le Compte Administratif doit être identique au Compte de Gestion du Trésorier public. N'ayant pas le compte de gestion, il est proposé d'examiner le compte administratif avant de procéder à son approbation lors du prochain Conseil municipal.

Section fonctionnement
Dépenses : 1 705 885.04€
Recettes : 2 011 809.14€

Section investissement :
Dépenses : 834 677.14€
Recettes : 731 820.27€

Les montants présentés dans ce Compte Administratif sont provisoires, dans l'attente d'une vérification de concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier public.

CONSEIL MUNICIPAL

Dél. 2022-02-01 : Retrait de la délibération 2022-01-02 portant sur l'avenant au marché de travaux d'extension du cimetière

Vu la délibération 2020-03-02 en date du 25 mai 2020 portant sur les délégations du Conseil accordées au Maire, ce dernier peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 50 000 €.

Ainsi, il y a lieu de retirer cette délibération.

Pour information, le montant de l'avenant, fixé initialement à 20 000€ TTC a été ramené à 19 200€ TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le retrait de la délibération.

Dél. 2022-02-02 : Avis sur le projet de centrale photovoltaïque au sol à Gibel

Le projet de parc photovoltaïque se situe sur la commune de GIBEL.

Les terrains concernés par le projet de parc photovoltaïque sont localisés au lieu-dit «Souleilla de Bigorre» et « Souleilla de Bellevue » au nord-est de la commune, à 4 km au du centre de la commune de Gibel. Il s'implante sur les parcelles 0-ZM-1, 0-ZM-37, et 0-ZA-9. Ce projet présente une superficie de 33 123m².

Le terrain est une friche qui était utilisé pour un usage sport mécanique de quad jusqu'en 2016 par la Société Positive Attractions.

La centrale sera constituée de panneaux solaires photovoltaïques de technologie cristalline pour une puissance totale de l'ordre de 2.5 MWc.

Elle permettrait la production d'environ 3 428 000 kWh/an selon les premières estimations, ce qui représente l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 1 330 foyers (consommation moyenne d'un ménage sans chauffage électrique).

La centrale solaire proposée serait composée de capteurs (panneaux photovoltaïques) fixes, montés sur des structures métalliques légères et inclinées à 15° et orientées plein sud.

Le Conseil, par 16 voix pour et 1 voix contre, émet un avis favorable au projet de centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Gibel.

Dél. 2022-02-03 : Avis sur le projet de parc éolien à Cintegabelle

Le projet de parc éolien se situe sur la commune de Cintegabelle.

Le projet est porté conjointement par 2 sociétés : ENGIE Green et Aganaguès.

Quelques chiffres clés :

- 4 éoliennes de puissance unitaire comprise entre 2,1 et 3 Mégawatts (MW), soit une puissance totale du parc éolien de 8,4 à 12 MW. 2 postes de livraison électrique.
- 150 m maximum en bout de pale ;
- Production électrique attendue : entre 25 500 et 29 600 MWh/an, soit la consommation électrique domestique, chauffage inclus, d'environ 10 574 à 12 398 habitants ;
- Durée de vie attendue des installations : entre 20 et 25 ans environ

Une enquête publique pour la création du parc éolien de Cintegabelle est ouverte jusqu'au 16 mars 2022 (17h).

Le dossier est consultable à la Mairie de Calmont aux horaires d'ouverture.

Le Conseil municipal doit faire connaître, par délibération, son avis sur ce projet dans un délai maximum de 15 jours à compter de la fin de l'enquête publique, soit avant le 21 mars 2022.

Le Conseil, par 6 voix pour, 3 voix contre et 7 abstentions, émet un avis favorable au projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Cintegabelle.

Convention de servitudes

Ce point est ajourné par manque d'informations.

Dél. 2022-02-04 : Renouvellement de la convention de prestation de services espaces verts avec Terres du Lauragais

Dans le cadre de prestations à la demande, la Communauté de Communes des Terres du Lauragais peut mettre à la disposition des communes membres du personnel technique et/ou du matériel pour l'exercice de leurs compétences.

Le renouvellement de la convention a pour but de fixer les rapports entre la Communauté de Communes et la commune bénéficiaire de prestations à la demande.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention.

Dél. 2022-02-05 : Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Création d'un poste d'adjoint technique en contrat d'une durée de 6 mois afin d'assurer l'entretien de la médiathèque et de l'agence postale communale.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Maire et de créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Dél. 2022-02-06 : Ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Création d'un poste d'adjoint administratif en contrat d'une durée de 6 mois afin de renforcer l'équipe administrative.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Maire et de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Dél. 2022-02-07 : Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à la démission de M. François GUIBERT

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que M. François GUIBERT, par courrier du 31 janvier 2022, adressé à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au Maire.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote afin de le remplacer.

M. Jean-Christophe GUICHOU est le seul candidat à se présenter.

A l'issue du vote au scrutin à bulletin secret, M. Jean-Christophe GUICHOU est élu en qualité de cinquième adjoint au Maire de Calmont.

Monsieur le Maire remercie M. GUICHOU d'accepter cette mission et souhaite un bon rétablissement à M. GUIBERT.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Mme PASSOT : une réunion a eu lieu avec la Croix-Rouge de Villefranche-de-Lauragais et des dépliants sont distribués pour rappeler le rôle de cette association.
- M. GUICHOU : une pièce de théâtre a lieu sous la Halle le 25 février à 20h30.
- M. PORTET indique que M. ALMENDRO se rétablit et devrait rejoindre le Conseil municipal fin mars.
- Mme DEMONCHAUX informe qu'elle démissionne de sa fonction de conseillère municipale pour raisons personnelles et professionnelles.
- M. PORTET remercie Mme DEMONCHAUX pour son implication.
Le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer la conseillère municipale de la même liste dont le siège devient vacant. Ainsi, Mme Martine SEVERAC devient conseillère municipale car M. Aubin AUZEILL, employé communal, devient inéligible à la fonction.

La séance est levée à 20h30.

La Secrétaire de séance
Brigitte MIR

Le Maire